

VOTRE INTERCOM VOUS AIDE À RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

Afin de maintenir une dynamique en faveur de l'amélioration de l'habitat, l'intercom met en place une assistance aux projets de travaux pour les propriétaires d'une résidence principale ou d'un logement locatif situé sur le territoire de l'ancienne Intercom Séverine.

- Vous souhaitez réaliser des travaux en vue de baisser votre facture de chauffage ?
- Votre logement a besoin d'aménagements pour vous permettre de vivre, chez vous, en toute autonomie, malgré votre handicap ?
- Vous envisagez de restaurer un logement dégradé pour l'occuper en tant que résidence principale ou pour le louer ?

Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières pour votre projet.

Selon votre situation personnelle et les travaux envisagés, le montant des aides varie...

L'Intercom a mandaté le CDHAT, association spécialisée en amélioration de l'habitat, pour vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche.

Un chargé d'opération assure une permanence au Pôle Socio Culturel le 2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h. **N'hésitez pas à venir le rencontrer pour une étude gratuite et personnalisée de votre projet.**

Communes concernées : Commune nouvelle de Noues de Sienne (communes déléguées de Saint-Sever-Calvados, Champ-du-Boult, Le Gast, Courson, Fontenermont, Mesnil-Clinchamps, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Benoist, Saint-Manvieu-Bocage et Sept-Frères) et les communes de Beaumesnil, Campagnolles, Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, Saint-Aubin-des-Bois et Sainte-Marie-Outre-l'Eau.

RENSEIGNEZ-VOUS !

Mandaté par votre Intercom, le CDHAT est à votre disposition pour :

▶ VOUS INFORMER

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

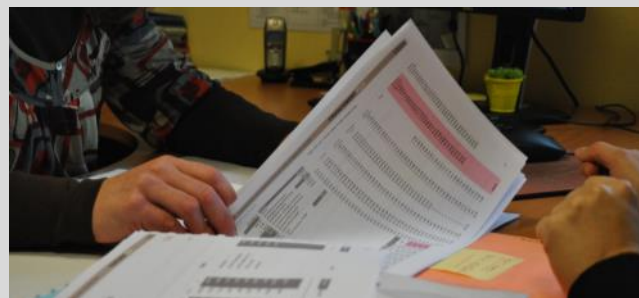
▶ ETABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

▶ MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subvention et assurer son suivi.

PERMANENCE (SANS RENDEZ-VOUS)



**Le 2^{ème} mardi de chaque mois
de 9h30 à 12h**

Pôle Socio culturel

Place du Champ de Foire
Saint-Sever-Calvados
14380 NOUES-DE-SIENNE



Parc Citis
4 avenue de Tsukuba
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél. 02 31 53 73 73

agence14@cdhat.fr

www.cdhat.fr

Conception - Réalisation CDHAT - Crédits photos © CDHAT, DR

PERMANENCES HABITAT

Pôle de proximité de Saint-Sever



- ▶ AIDES EXCEPTIONNELLES
POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT
- ▶ CONSEILS GRATUITS



Vous envisagez des travaux dans votre résidence principale ou dans un logement destiné à la location ?

Sous réserve de remplir certaines conditions, vous pouvez bénéficier de subventions :

DES AIDES, POUR QUI ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans leur résidence principale ou dans un logement destiné à la location.

- Les aides pour des travaux dans une **résidence principale** sont attribuées sous conditions de ressources.
- Les aides pour travaux dans un **logement locatif** ne sont pas soumises à conditions de ressources.



CONDITIONS GÉNÉRALES

- Logement **de plus de 15 ans**
- Logement occupé après travaux à **titre de résidence principale** pendant 6 ans ou 9 ans
- Travaux réalisés par des professionnels et **non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions.**

AMÉLIORER VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES

- les travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- les travaux d'amélioration dans un logement dont prioritairement :
 - les travaux permettant des économies d'énergie
 - les travaux d'adaptation au handicap.

MONTANT DES AIDES

SUBVENTIONS DE BASE

Selon la nature des travaux

De 35 à 50%

des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € HT, 30 000 € HT ou 50 000 € HT

AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR TRAVAUX

permettant des économies d'énergie

► Dispositif HABITER MIEUX

Bien vous chauffer tout en réduisant votre facture !



Prime de **10%** ou **20%**

des dépenses subventionnables, plafonnée à 1 600 €, 2 000 € ou 4 000 € suivant les cas

► Aide exceptionnelle de l'Intercom de la Vire au Noireau

De 250 € à 500 €

selon les revenus

Conditions

- Réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de votre résidence principale d'au moins 25%

RESTAURER POUR LOUER

TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES

- Les travaux répondant à des situations d'insalubrité ou de dégradation ayant été diagnostiquées préalablement.
- Les travaux de rénovation énergétique dès lors qu'ils permettent un gain énergétique supérieur à 35 %.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES CONCERNÉS

- Les centres bourgs des communes disposant d'un lycée ou collège.

MONTANT DES AIDES

Selon la nature des travaux

de 15 à 25%

des dépenses subventionnables plafonnées à 750 € ou 1 000 € du m² + 1 500 € ou 2 000 € si les travaux concourent à un gain énergétique supérieur à 35%

- L'octroi des aides aux travaux est conditionné à la signature d'une **convention à loyer maîtrisé** avec l'Anah qui fixe un certain nombre d'engagements à respecter sur les plafonds de loyer et le niveau de ressources des locataires.
- Ces aides sont cumulables avec **des avantages fiscaux** sous conditions.



AUTRES AIDES SUIVANT SITUATION :

- Caisses de retraite
- Chèque éco-énergie Région Normandie
- Subvention et prêt 0% du Département
- Crédit d'impôt
- Eco-prêt à taux 0%